

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et les départements,

11 francs pour trois mois,

21 francs pour six mois,

40 francs pour l'année.

Un numéro : 20 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}.A PARIS, chez MM. L'EJOLIVET et C^e, directeurs de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUE-DENUNCIQUES, rue Lepelletier, n° 5.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. KAUFFMANN, rédacteur en chef du journal.

AVIS.—L'Assemblée générale annuelle des actionnaires du Censeur aura lieu le mardi 30 mai, à six heures et demie du soir, dans les bureaux du journal.

Ceux d'entre eux qui ne pourraient pas y assister sont priés de s'y faire représenter par procuration.

Lyon, le 17 mai 1848.

Paris, 15 mai.

Onze heures. — Le nombre des ouvriers et citoyens réunis sur la place de la Bastille dépasse 15 à 20,000 hommes, et à tout moment de nouvelles troupes viennent grossir les rangs des amis de la Pologne. Nous apercevons un individu monté sur une borne au milieu de la place. L'éloignement nous fait perdre une partie de ses paroles. Nous distinguons cependant qu'il rappelle les promesses faites pendant dix-huit ans à la Pologne, sans que jamais la France soit sortie de ses notes diplomatiques que les puissances du Nord traitaient avec mépris. « Citoyens, dit-il, nous devons conserver le plus grand calme et ne pas enlever à la manifestation que nous faisons aujourd'hui son caractère tout pacifique. Que si l'Assemblée nationale refuse de se rendre aux vœux légitimes de la France, nous aurons à nous réunir un autre jour pour aviser. »

Parmi les citoyens rassemblés à la Bastille, nous remarquons quelques citoyens revêtus de l'uniforme de la garde nationale.

Midi. — Les citoyens réunis à la Bastille se sont mis en marche à onze heures et demie et commencent à envahir les boulevards, aux cris de *Vive la Pologne ! Vive la République !*

Les abords de la chambre des représentants sont complètement encombrés ; on craint que la force publique préposée à la garde de la salle et les nombreux renforts qui ont été fournis ne soient insuffisants pour contenir une tentative qui serait faite pour s'introduire dans l'enceinte de l'Assemblée nationale. Toutefois, les boutiques se ferment dans les quartiers les plus populeux ; chacun pense cependant qu'il suffira du déploiement de forces qui se prépare pour faire rentrer dans l'ordre une multitude qui agit sans le moindre discernement et parce que des chefs de clubs lui ont dit de marcher.

De l'Assemblée nationale.

Midi. — La foule immense rassemblée sur la place de la Bastille s'est mise en marche pour se rendre à l'Assemblée nationale et y déposer une pétition en faveur de la Pologne. On comptait 60,000 personnes au moins. Ce rassemblement a suivi les boulevards, faisant entendre le cri de *vive la Pologne !* mais sans manifester la moindre intention hostile. Quelques uns des citoyens qui le composaient étaient armés de sabres, mais la plupart ne portaient que des branches de verdure. De distance en distance on voyait flotter des bannières, indiquant les diverses corporations qui faisaient partie du cortège.

Lorsque la tête du rassemblement est arrivée devant le palais de l'Assemblée, elle en a trouvé les grilles fermées ; elle a suivi alors la rue de Bourgogne et bientôt est arrivée sur la place qui portait autrefois le nom de place du Palais-Bourbon. La porte du palais était fermée, mais de ce côté, on peut, en escaladant des murs peu élevés pénétrer dans l'intérieur. Il paraît que le palais de l'Assemblée n'était pas fort bien gardé en cet endroit, car bientôt les murs ont été franchis et un assez grand nombre de citoyens sont entrés dans la cour ; ils ont alors ouvert les portes, et la foule a fait une invasion complète.

Les tribunes de l'Assemblée, qui contenaient déjà un public assez nombreux, ont été alors envahies ; en quelques secondes, sept à huit cents personnes s'y sont introduites, portées les unes sur les autres, agitant des drapeaux et faisant entendre les cris de *vive la Pologne !*

En même temps, deux cents citoyens pénétraient dans l'Assemblée même, au milieu d'un effroyable tumulte. Il nous faut renoncer à décrire cette scène qui a été une atteinte désolante à l'inviolabilité de l'Assemblée. En vain quelques-uns de ses membres ont-ils voulu protester contre la violence qui leur était faite, ceux qui avaient envahi la salle des délibérations ont couvert de leurs clameurs les protestations qu'ils essayaient de faire entendre.

Les envahisseurs occupaient l'espace qui sépare les deux fractions de l'Assemblée ; les uns y discutaient vivement avec des représentants du peuple ; d'autres les entraînaient à droite et à gauche et engageaient avec ceux qui y étaient assis des colloques très animés.

Ces scènes déplorables ont duré pendant près d'une heure. Alors M. Louis Blanc, monté sur le bureau, a pu se faire entendre ; il a engagé les hommes qui occupaient la partie située en face de la tribune à faire silence, de manière que la pétition qu'il apportait à l'Assemblée pût être lue. C'est M. Raspail qui a donné lecture de cette pétition ; il avait à côté de lui, à la tribune, M. Blanqui, M. Anthony Turret, et d'autres citoyens qui nous sont inconnus. Quand il a eu terminé, M. Barbès, qui jusqu'à ce moment avait vainement essayé de se faire entendre, a pris la parole à son tour, et au milieu d'un bruit et d'une confusion qui ne permettaient pas de saisir entièrement ce qu'il disait, nous avons cru l'entendre déclarer que le peuple de Paris avait bien mérité de la patrie.

En toute autre circonstance, de telles paroles, après un semblable événement, auraient été couvertes par d'unanimes protestations ; l'Assemblée les a entendues avec une silencieuse résignation.

Nous attendions la fin de ces scènes pénibles quand un autre orateur, qui n'appartient pas à l'Assemblée, l'a interpellée sur ce qu'elle comptait faire pour répondre aux sentiments du peuple.

Cet orateur qui, d'après ce qu'on nous a dit ensuite, n'était autre que M. Blanqui, a demandé, de plus, que les prisons fussent ouvertes ; il a demandé que, sans désespérer, l'Assemblée nationale s'occupât d'organiser le travail, d'améliorer le sort de l'ouvrier et de donner du pain à tous ceux qui en manquent. Ces paroles étaient saluées par les applaudissements des hommes qui avaient envahi la salle de l'Assemblée et qui s'y trouvaient alors au nombre de trois ou quatre cents, à l'exception cependant de quelques uns d'entre eux qui lui criaient : « Mais nous ne sommes venus ici que pour faire une manifestation en faveur de la Pologne. » M. Blanqui est alors revenu à la question de la Pologne, et il a demandé que, sans

plus tarder, l'Assemblée déclarât la guerre à la Russie, à moins que la Russie ne consentit à la reconstitution de la Pologne... de la Pologne démocratique. La salle et les tribunes, pendant le discours de M. Blanqui, étaient de plus en plus envahies. La tribune des sténographes n'avait pas plus été respectée que les autres, et nous avons travaillé sous la pression de la masse qui l'encombraient.

M. Sobrier, debout sur la rampe de la tribune, a cherché à s'en faire entendre ; il n'a pu y réussir. M. Ledru-Rollin, plus heureux, a pu parler. Il a dit, s'adressant à ceux qu'il avait devant lui, qu'il était impossible que leurs vœux ne fussent pas entendus ; mais qu'ils devaient, dans cette circonstance comme dans toutes celles où le peuple de Paris avaient eu à faire entendre sa voix, faire preuve de modération et de convenance. Il les a, en conséquence, engagés à se retirer. La majorité y semblait disposée ; mais quelques voix ont alors crié : « Non ! non ! il faut que l'Assemblée délibère en notre présence ! »

Le tumulte alors recommence de plus belle, et pendant un quart d'heure encore l'Assemblée dut se résigner.

Trois heures. — Nous avons dû quitter l'Assemblée, il y a vingt minutes, pour être assurés que nos lignes pourraient partir ce soir. Pour sortir du palais national, il nous a fallu escalader les murs qui bordent les petits jardins qui font face au pont de la Révolution. Nous nous attendions à trouver ce pont et tous ses abords encombrés par une foule ameutée et surtout en armes ; nous avons été fort surpris de n'y trouver que des curieux en très petit nombre, et pour la plupart fort inoffensifs. A entendre ce qui s'était dit autour de nous dans la salle, nous aurions pu croire qu'il y avait là deux ou trois cent mille hommes prêts à chasser la représentation nationale, si elle ne voulait pas obéir à leurs ordres. Dès ce moment, il a été évident pour nous que tous les turbulents, tous les agitateurs se trouvaient dans l'Assemblée. Nous nous sommes alors demandé comment la foule avait pu envahir le palais de l'Assemblée. Le pouvoir devait être instruit de ce qui s'est passé cet après-midi. Comment se fait-il, dès lors, qu'il n'ait pris aucune mesure ? Quelques détachements de garde nationale, un peu de garde mobile, un ou deux régiments de troupe de ligne auraient suffi pour tout empêcher. Comment se fait-il, encore une fois, qu'on n'ait rien fait ? A l'instant où l'orage a éclaté, M. Degoué a porté contre M. le général Courtais une accusation qui ressemblait à une accusation de trahison. Il lui a demandé comment il avait pu donner l'ordre aux soldats de la garde mobile qui se trouvaient de piquet au palais de l'Assemblée, d'enlever les baïonnettes de leurs fusils et de les mettre dans le fourreau.

Trois heures et demie. — Nous recevons de l'un de nos sténographes de la chambre, les lignes suivantes, dont nous ne retranchons que le désordre des phrases.

Notre tribune est envahie à tel point que les journalistes l'abandonnent, de peur que la salle n'écroule sous la foule. Blanqui est arrivé jusqu'à la tribune, demandant que l'Assemblée décrète la guerre sur-le-champ et que la Pologne de 1772 soit rétablie : il demande encore du pain pour le peuple. La consternation est à son comble, les abords de la salle sont inabornables.

Notre sténographe ajoute qu'il ignore s'il lui sera possible d'envoyer le reste de la séance.

Quatre heures. — Blanqui monte de nouveau à la tribune et prononce, au nom du peuple, la dissolution de l'Assemblée nationale. Il proclame aussitôt après la formation d'un gouvernement provisoire ; il lit tout haut les noms de ceux qui doivent le composer.

Cinq heures. — La 4^e légion de la garde nationale qui vient de se réunir au rappel du tambour a marché au palais de l'Assemblée ; les soixante mille hommes réunis ce matin sur la place de la Bastille et qui n'y étaient venus que pour protester en faveur de la Pologne se sont depuis long-temps retirés ; aussi la garde nationale a-t-elle eu peu de peine à disperser ceux qui se rangeaient autour de Blanqui.

Cinq heures et demie. — On annonce l'arrestation de Blanqui et de quelques autres hommes, mais nous ne la garantissons pas.

Lyon, 17. — Hier et aujourd'hui à midi, l'autorité n'a reçu aucune dépêche postérieure à celle du 15 ; nous ignorons donc ce qui a pu se passer hier.

PROCLAMATION.

Citoyens,

La République est fondée sur l'ordre ; elle ne peut vivre que par l'ordre.

Avec l'ordre seul vous aurez le travail.

Avec l'ordre seul, la grande question de l'amélioration du sort des travailleurs peut être éclairée et résolue.

Cette vérité, vous l'avez comprise. La France tout entière a applaudi à votre attitude à la fois si résolue et si calme.

Du jour où des manifestations extérieures, résultats inévitables du premier jour d'une révolution, ont cessé, la confiance a commencé à renaître et avec elle le commerce et l'industrie.

Cependant, depuis hier, Paris a revu quelques attroupements qui ont jeté dans les esprits des inquiétudes nouvelles. Paris s'en est étonné non effrayé.

Citoyens, la République est vivante, le pouvoir est constitué, le peuple tout entier se meut au sein de l'Assemblée nationale. Le droit et la force sont là ; ils ne sont pas, ils ne peuvent pas être ailleurs.

Pourquoi donc des attroupements ?

Le droit de réunion, le droit de discussion, le droit de pétition sont sacrés, ne les compromettez pas par des agitations extérieures et imprudentes qui ne peuvent rien ajouter à leur force.

Citoyens, la tranquillité publique est la garantie du travail, la sauvegarde de tous les intérêts ; la commission du pouvoir exécutif, convaincue que toute excitation à des manifestations illégales ou insensées tue le travail et compromet l'existence du peuple, saura maintenir avec vigueur et partout la tranquillité menacée.

La commission, pour l'accomplissement de ce devoir, fait appel à tous les hommes sincèrement républicains ; elle compte sur cet ex-

cellent esprit de la population parisienne qui a jusqu'ici protégé et protégé encore la révolution aussi bien contre la réaction que contre l'anarchie.

Les membres de la commission du pouvoir exécutif, ARAGO, GARNIER-PAGÈS, MARIE, LAMARTINE, LEDRU-ROLLIN.
Le secrétaire, PAGNERRE.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE.)

MANHEIM, 12 mai. (Grand-duché de Bade.) — L'état actuel, ici, ne peut se décrire. Notre population autrefois si gaie et si pleine d'espoir, est aujourd'hui abattue ou a le cœur gros. Je ne parle pas de la stagnation du commerce et des affaires qui, certainement ne vont pas au mieux, ceci n'est que matériel ; non, il s'agit des moyens infâmes que l'on vient d'employer à l'égard de la population qui, la première, a levé l'étendard contre nos tyrans, et celle qui compte parmi ses enfants un Stetin, Hecker, Struw et d'autres non moins braves. Aussitôt que les républicains dans le haut pays ont été anéantis par leurs frères, on a commencé par mettre à exécution les mesures des long-temps préparées, et, par suite de l'arrivée des troupes de Nassau, Kurhessen et de Bavière, les arrestations d'un grand nombre de nos concitoyens notables, comme Hoff, Grohe (deux rédacteurs), Engelhardes, etc, etc, ont été faites, d'autres ont pu s'échapper.

Le 26 avril a eu lieu la collision avec les soldats de Nassau, qui a fini tragiquement, et enfin le 29 on a décrété à Carlsruhe la mise en état de siège de notre ville, et, par suite de l'arrivée d'autres troupes (7,000 hommes), cette mesure fut exécutée le 1^{er} mai. Tout cela vous l'avez sans doute appris par les journaux ; il me reste à vous raconter comment on a procédé. L'on savait déjà le 30 avril que le commissaire du gouvernement, arrivé ce jour-là, était porteur de cet ordre ; on se bécotaient encore sur l'assurance de ce commissaire qu'il avait écrit à Carlsruhe pour faire son rapport que la ville était tout-à-fait dans l'ordre et que la mesure ne serait pas mise à exécution.

Le 1^{er} mai, de grand matin, la ville fut entourée d'artillerie, toutes les places et rues remplies de soldats, toute communication interdite, les clochers gardés par de forts piquets, et ensuite l'état de siège proclamé, les habitants sommés de déposer toutes les armes, sans exception, dans le délai de trois heures. Cet état de choses a duré jusqu'à hier, après que l'illustre prince Charles de Bavière eut passé la revue de la garnison dans les rues ; 10,000 hommes sur 22,000 habitants. Hier enfin on a affiché dans les rues la cessation de la mise en état de siège, et annoncé que les armes appartenant aux particuliers leur seraient rendues. Cette promesse n'a pas été tenue. On dit que le général, prince de Shurn, à Taxis, ne l'a pas voulu. Nous avons envoyé une députation à Carlsruhe, pour savoir si c'était la Bavière qui nous gouvernait dorénavant. Nous sommes sans réponse. Nos forces sont paralysées, qu'est-ce que cela deviendra ?

Les clubs ont été fermés. Nous voilà dans un état plus terrible qu'avant la révolution du 24 février ! Les cinquante de Francfort-sur-le-Main se sont brouillés avec l'ancienne diète, ce cadavre qui se sent revivre par la réaction.

A l'instant on dit que Robert Blum a demandé la dissolution des cinquante, proposé un appel au peuple, et la déclaration que la patrie est en danger. Si cela est vrai nous osons encore espérer.

Nous tournons tous les yeux vers la France, et nous nous demandons si les belles paroles de Lamartine du 8 mars seront une vérité : « Que la France déclare la paix et la fraternité à tous les peuples du monde ; mais si des nationalités opprimées se levaient pour se constituer... alors la France sera là, les armes à la main, etc. »

Eh bien ! croyez-vous que la France tiendra sa parole ? Oh ! alors notre esclavage ne sera plus de longue durée. C'est notre consolation, et vous pouvez entendre maintenant tous les gens qui professaient toujours de l'antipathie contre les Français appeler ce peuple généreux à notre secours. Que la France nous donne du moins quelque espoir ; cela sera assez pour nous soulager momentanément, car nos tyrans craignent la jeune République.

On nous dit que Hecker, qui connaît Lamartine personnellement, est allé à Paris pour plaider notre cause. Que Dieu en fasse résulter une bonne déclaration de guerre contre nos oppresseurs qui ne peuvent pas encore concevoir qu'un roi aussi libéral que Louis-Philippe n'ait pu contenter ce turbulent peuple de France !

Salut et fraternité.

Nouvelles d'Italie.

BOLOGNE, 4 mai. — Le duc de Parme est arrivé hier ici sous le nom du prince de Villanova ; à son arrivée, un piquet de soldats fut mis à la porte de son habitation, afin d'éviter des désordres. Les uns disent qu'il va partir pour Rome, d'autres assurent que c'est pour Malte.

Le duc, dépossédé, ne trouve plus un pouce de terre qui veuille le recevoir !

— M. Farini, substitut du ministère de l'intérieur de Rome, a été délégué auprès de Charles-Albert ; il est porteur d'une dépêche de S. S., qui met toutes les troupes pontificales à la disposition du roi.

BOLOGNE, 8 mai. — On attend journellement à Ancône des navires de guerre sardes et anglais.

L'Autriche défend à ses vapeurs de commerce de toucher les ports de Venise, d'Ancône et de Brindisi ; elle a expédié des barques canonnières pour infester la mer de Magnavacca et de Comacchio. Voilà peut-être le motif pour lequel la légation de Ferrare a demandé l'envoi de l'artillerie qui se trouve à Bologne.

— La tranquillité règne dans Rome. Les portes et le château qui étaient occupés par la garde civique, ont été évacués par ordre du ministre de l'intérieur. On peut assurer comme fait positif que l'ambassadeur d'Autriche a reçu ses passeports.

On donne comme certaine la démission du commandant du fort Saint-Ange, homme rétrograde et partisan des vieux principes.

On s'occupe de l'organisation d'un corps de 6,000 hommes pour renforcer notre armée d'opération.

Naples est toujours dans le statu quo. Il y a eu diverses démonstrations. On a crié : *A bas la chambre des pairs ! Vive la constituante !*

La garde nationale ne néglige rien pour maintenir le bon ordre. Les troupes qui étaient parties ont reçu l'ordre, par voie télégraphique, de se rendre à Ancône, où elles ont obtenu le passage pour pouvoir arriver plus promptement au camp. Un nouveau bataillon de volontaires, tous provin-

ciaux, va incessamment partir. Le général Pipé avec son état-major s'est embarqué sur le vapeur le *Stromboli*.

On vient de nous communiquer une lettre de Pavie, en date du 9, qui nous donne la nouvelle suivante :

« Le bulletin sera à l'annonce que notre roi vient de gagner une bataille sous les murs de Vérone, et qu'il s'est emparé de cette ville. Il y a eu du côté de nos troupes 2,000 morts ou blessés, mais la perte éprouvée par l'ennemi est beaucoup plus grande.

» On dit que Peschiera est aussi en notre pouvoir. »

(ECHO DES ALPES MÉRIDIENNES.)

Ces nouvelles méritent confirmation comme toutes celles qui nous viennent par cette voie.

RAPPEL. — Les Piémontais ont passé l'Adige et battu les Autrichiens. Les généraux Tarn, Taxis et Lichtenstein sont prisonniers.

Le général Aspre est mort en arrivant à Vérone.

800 chasseurs du Tyrol italien ont déserté l'armée autrichienne et se sont mis sous les ordres de la Marmara.

Les eaux de l'Adige entraînaient hier des barques, des schakos et autres équipements autrichiens, signe de leur défaite.

— Par le paquebot à vapeur *Virgilio*, entré avant-hier à Marseille, sont arrivées des nouvelles de Rome et de Naples. Cette dernière capitale était tranquille; Rome est aussi fort calme depuis que le ministère, sans tenir compte des scrupules tout religieux du saint-père, a déclaré la guerre à l'Autriche.

Des nouvelles contradictoires circulent au sujet de la division romaine, commandée par le général Durando. Les uns prétendent que ce corps d'armée avait essuyé un échec considérable, d'autres qu'il a battu les Autrichiens à Udine et a taillé en pièces un millier d'hommes.

Paris, le 15 mai 1848.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Hier et aujourd'hui le pavé de Paris semblait appartenir exclusivement aux délégués des départements. Hier dimanche vers cinq heures ils étaient échelonnés sur la place Vendôme par lettre alphabétique; l'Aisne et l'Aube ouvraient la marche. La bannière de la Côte-d'Or était surmontée d'un bonnet rouge avec une couronne de raisin en sautoir. Indre-et-Loire, le Rhône, brillaient par la finesse de la soie aux triples couleurs. Les délégués de Saône-et-Loire chantaient un refrain assez remarquable : *Alerte! alerte!* pendant que le Jura faisait entendre la *Marseillaise*, et la Meuse le *Chant des Girondins*. Le coup d'œil qui présentait ces bannières avec les uniformes et les habits citoyens était aussi curieux qu'animé. On voyait seulement qu'un grand nombre de députations n'avaient pas eu le temps d'arriver. La Gironde, la Seine-Inférieure, les Alpes, les Pyrénées, l'Hérault, le Gard, les Bouches-du-Rhône, la Vaucluse, le Morbihan, et bien d'autres encore étaient absents.

Les députations se sont rendues au ministère de l'intérieur pour demander que la fête de la Fraternité eût lieu le jour même ou mardi. Mais elles n'ont pas tardé à comprendre qu'elles demandaient l'impossible. Le gouvernement paraît disposé à faire tout ce qui dépendra de lui pour alléger le séjour forcé d'une semaine entière à Paris. La moitié des tribunes de l'Assemblée nationale leur seront réservées jusqu'à dimanche ainsi que des entrées gratuites aux spectacles.

— Bien que la fête eût été contremandée, une foule énorme s'est répandue hier aux Champs-Élysées, dans les jardins publics, sur les boulevards intérieurs et extérieurs. La ville avait un aspect des plus brillants et des plus animés; les jeux, les parades, les loteries des Champs-Élysées avaient surtout attiré les étrangers arrivés la veille sur la foi du programme. La journée a été bonne pour le petit commerce de Paris.

— Aujourd'hui, dès le matin, on voit les gardes nationaux arriver et se grouper sur les points de rendez-vous ordinaires, tandis qu'autour de la Bastille, la manifestation qui doit avoir lieu en faveur de la Pologne prend d'assez imposantes proportions. La garde nationale descend en armes, comme si elle devait avoir une émeute à réprimer. Dans plusieurs légions, les gardes nationaux ont été avertis à domicile que le rappel ne serait pas battu, afin de ne point effrayer.

— On assure que le couvent du Temple, qui avait été destiné à l'artillerie parisienne, et qui avait été cependant occupé par la garde républicaine, aurait été envahi ce matin par plusieurs centaines de gardes nationaux. Après quelques pourparlers qui auraient eu lieu dans l'intérieur du bâtiment, les gardes nationaux seraient sortis au bout de deux heures avec des trophées de verdure au bout de leurs fusils.

— On croit généralement dans le public que la fête qui n'a pas eu lieu hier, 14 mai, sera ajournée indéfiniment. M. le ministre de l'intérieur, répondant hier aux délégués des départements, l'a fait pressentir d'une manière presque certaine.

— Les questeurs de l'Assemblée nationale, attendu le retard de la fête de la Fraternité, qui amènera la prolongation du séjour à Paris des délégués des départements, croient devoir réserver la moitié des tribunes publiques aux députations départementales jusqu'au 21 mai courant.

En conséquence, MM. les représentants sont priés de faire connaître au bureau de la questure les députations déjà arrivées.

Assemblée Nationale.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

PRÉSIDENCE DU CITOYEN BUCHEZ.

SÉANCE DU 15 MAI.

La séance est ouverte à midi.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Une foule nombreuse entoure les abords de la salle.

L'Assemblée est nombreuse et animée.

LE CIT. LACROSSE : Je demande, à l'occasion du procès-verbal, à relever un fait ou plutôt une contradiction du *Moniteur* mis en regard du procès-verbal. S'il faut en croire un ordre du jour inséré au *Moniteur* d'hier et signé du commandant en chef de la garde nationale, c'est l'Assemblée nationale qui a demandé la remise de la fête d'hier. Vous savez tous que c'est le ministère de l'intérieur qui a proposé lui-même la remise de la fête. (Vifs murmures. — Marques nombreuses d'étonnement.)

LE CIT. CLÉMENT THOMAS : Je suis convaincu que la signature du général Courtais a été surprise. Il n'est pas présent. Je propose d'attendre qu'il ait répondu avant de qualifier un pareil fait.

Plusieurs pétitions en faveur de la Pologne sont successivement déposées. Des membres du club Polytechnique demandent que le commandant en chef de la garde nationale soit soumis à la réélection. (Appuyé! appuyé!)

Voici les options qui sont annoncées par le président :

Les citoyens Perdiguer (Agriculteur) opte pour Paris; Cormenin, pour Paris; Lamartine, pour Paris; Ledru-Rollin, pour Paris; Pagès, pour Paris; de Larcy, pour le Gard; Subervie, pour Eure-et-Loire; Bastide, pour Seine-et-Marne; Crémieux, pour Indre-et-Loire.

M^{me} Cavaignac mère écrit au nom de son fils que le général Cavaignac, élu par le Lot et par la Seine, opte pour le Lot.

Le citoyen Béranger écrit de nouveau à l'Assemblée pour la supplier d'accepter sa démission. — Accepté.

Le citoyen Martinez, député de la Loire-Inférieure, donne aussi sa démission, qui est acceptée.

L'ordre du jour appelle les interpellations de M. d'Aragon sur les affaires d'Italie.

LE CIT. D'ARAGON déclare qu'il attendra les explications du ministre des affaires étrangères, avant d'interpeller lui-même le gouvernement.

LE CIT. JULES BASTIDE, ministre des affaires étrangères, dont la

voix n'arrive pas facilement jusqu'à nous, déclare que le gouvernement de 1848 ne veut pas recommencer les fautes de la République et de l'Empire. Nous voulons la paix, dit-il, nous espérons avoir bientôt un congrès des peuples libres; nous attendons, l'un au bras, l'autre au poing, nous attendons. Car, soyez-en bien sûrs, si un seul coup de fusil était tiré par nous sur la frontière, on pourrait soupçonner notre ambition, et les peuples se tourneraient contre nous. (Marques nombreuses d'approbation.)

LE CIT. D'ARAGON : Le ministre n'a pas répondu, n'a pas expliqué le point sur lequel je désirerais la plus d'explication.

L'Autriche a renoncé à une partie de l'Italie, mais elle occupe encore une partie de son territoire. Je désirerais savoir si ou n'entend pas expulser entièrement l'Autriche de l'Italie.

(En ce moment, le citoyen Jules Bastide cause avec le citoyen Lamartine, près duquel il est allé s'asseoir.)

Pour ma part, dit M. d'Aragon, je crois que le gouvernement n'agira pas sur ce qu'il est résolu à gagner du temps; il a nommé un comité.

Le général SUBERVIE : L'effectif présent prêt à entrer en Italie est de 30,000 hommes.

LE CIT. D'ARAGON : Je ne regarde pas 30,000 hommes comme suffisants. Je déclare, pour mon compte, que je ne serai pas satisfait tant qu'il y aura un Autrichien en Italie.

LE CIT. LAMARTINE : Je prie l'Assemblée nationale d'entendre ce qui doit être dit sur la Pologne et sur l'Italie. Je répondrai à tout, mais sans rien scinder.

LE CIT. WOLOWSKI monte à la tribune.

En ce moment, nous entendons des cris compacts qui retentissent au dehors et qui couvrent presque la voix de l'orateur qui est à la tribune.

Plusieurs membres : Je crois qu'il est de la dignité de la représentation nationale que chacun reste à sa place. (Où! où! En place! en place!)

Un silence solennel règne dans la salle.

Les cris du dehors redoublent. Nous apprenons que le pont a été franchi et que le péristyle du palais a été escaladé.

Le citoyen Wolowski s'arrête au milieu de l'émotion générale.

Une foule de voix : En place! en place! continuez.

LE CIT. DESGOUËS, questeur, entre dans la salle et monte à la tribune.

Citoyens, dit-il, le commandant de la garde nationale a ordonné à la garde mobile de mettre les baïonnettes dans le fourreau. (Violents murmures. — Tumulte.)

Une foule de voix : En accusation! en accusation!

En ce moment, un grand bruit se fait entendre dans les tribunes publiques qui sont envahies par le peuple qui porte des drapeaux, et qui crie : *Vive la Pologne! Vive la République!*

Le tumulte est à son comble.

Les citoyens Clément Thomas et Barbès sont à la tribune.

Les représentants crient : En place! en place!

Le peuple crie : Barbès!

Un coup de fusil se fait entendre au dehors.

Le citoyen Buchez quitte le fauteuil où il est remplacé par le citoyen Corbon.

Nous ne recevons rien de plus.

On lit dans le *Moniteur* :

« La commission du pouvoir exécutif a déjà expliqué devant l'Assemblée nationale, par l'organe du citoyen ministre de l'intérieur, les motifs qui ont fait remettre au 21 mai la fête de la Concorde. Cette remise a donné lieu à des interprétations diverses qui doivent être écartées.

« Les travaux souvent et involontairement interrompus ne pouvaient pas évidemment être terminés à temps; il en pouvait donc résulter des embarras graves que toutes les précautions de police n'auraient pu combattre. D'un autre côté, une grande partie des préparatifs n'ayant pu être achevés, la fête n'aurait pas eu l'éclat qu'elle doit avoir.

« On avait à regretter, sans doute, la remise de la fête quand un grand nombre de délégués des départements qui avaient répondu cordialement à l'appel de la fraternité étaient déjà à Paris, mais d'autres départements n'avaient pas envoyé leurs délégués, et ainsi la réunion ne devait pas être aussi complète qu'elle pourra l'être.

« Les motifs que l'Assemblée nationale a déjà appréciés et admis seront accueillis de tous.

« La remise de la fête, que le gouvernement l'espère, conciliera tout, et le 21 mai sera pour Paris un grand jour. Ce jour-là, toute la France vivra d'une seule vie et prouvera sa puissante unité par ses puissantes acclamations à la République. »

Le *Courrier Français* donne la nouvelle suivante, qui serait très importante, si elle était fondée :

« Nous apprenons qu'un agent secret du cabinet anglais est arrivé à Venise, et qu'il a proposé au gouvernement provisoire de la Vénétie de se mettre sous la protection de l'Angleterre. On assure que la Grande-Bretagne offre, dans ce cas, d'intervenir en Italie et de donner à Venise une constitution semblable à celle des îles Ionniennes; de plus, elle promet de donner au commerce de Venise un nouvel essor et d'en faire l'entrepôt de toute cette partie de l'Italie. Dans la situation des choses, le fait que nous signalons est d'une haute portée. »

Commission de Gouvernement pour les travailleurs.

Exposé général. — Deuxième partie. (Suite.)

INSTITUTIONS DE CRÉDIT. — C'est au souverain à fournir le crédit, et non à le recevoir, écrivait Law au régent. Voilà une des idées les plus fécondes qui aient été jamais émises.

Le souverain, c'est l'Etat, c'est la société même. Le moment est venu de réaliser la pensée de Law. Le premier acte d'un gouvernement démocratique doit être de concentrer sous sa dépendance toutes les institutions de crédit.

Dans nos sociétés modernes, le crédit c'est la force vive, c'est le nerf de l'industrie, c'est l'élément de travail par excellence. Par le crédit, on peut accélérer ou ralentir, on peut diriger la production, la circulation et la consommation; par le crédit on commande au travail, on donne l'essor à l'agriculture, à l'industrie, au commerce; par la suspension du crédit, on peut, à un moment déterminé, faire fermer tous les ateliers, réduire à la misère des millions de travailleurs et des milliers d'industriels, bouleverser toutes les fortunes, jeter partout le désordre, mettre la société en interdit et tenir le gouvernement en échec, etc., etc. Quiconque est maître du crédit peut devenir maître de la France.

Faut-il laisser à une compagnie particulière la faculté d'user et d'abuser du crédit, selon son bon plaisir? Faut-il permettre à une compagnie de spéculateurs d'enrayer à volonté l'industrie, le commerce, le travail, de s'emparer de tous les canaux de la circulation, de lever tribut sur la société entière, de faire hausser à son gré l'intérêt des capitaux?

On a parlé de féodalité, à propos des compagnies de chemins de fer! La féodalité des financiers serait bien autrement redoutable, si elle parvenait une fois à s'imposer à la République.

Tous les producteurs, tous ceux qui vivent de leur travail ou de leur industrie, sont intéressés à trouver à bas prix des instruments de travail.

Ceux qui vivent sans travailler, de l'intérêt de leurs capitaux, sont intéressés, au contraire, à ne pas voir diminuer la source de leurs revenus.

Les institutions de crédit ne doivent pas être placées dans les mains des capitalistes.

Les compagnies particulières cherchent avant tout à réaliser des bénéfices, afin de distribuer à leurs actionnaires de gros dividendes. Mais l'Etat n'est point intéressé à lever tribut sur le travail; il ne doit qu'à rendre des services. En prêtant même à titre purement gratuit, l'Etat trouverait encore dans la seule augmentation des impôts de toute espèce (résultat nécessaire de l'accroissement de la richesse publique) une ample récompense pour ses services désintéressés. La meilleure spéculation, pour lui, serait de sus-

citer partout le travail productif, de mettre des instruments au service de quiconque veut, peut et sait en tirer parti. En semant ainsi, il serait sûr de récolter une abondante moisson, de rentrer largement dans ses avances.

L'Etat doit donc être désormais le grand distributeur du crédit; il y a de l'intérêt de tous, car l'Etat peut seul représenter les intérêts généraux, les intérêts de la société.

Jusqu'ici le crédit n'a été qu'un moyen d'enrichir les riches; désormais il doit devenir un moyen d'enrichir les pauvres. Le crédit a surtout fonctionné dans le passé au profit des capitalistes; dans le présent et dans l'avenir, il doit fonctionner aussi au profit des travailleurs. Les bénéfices de l'émission du papier ont jusqu'ici profité à de puissantes compagnies, ils doivent profiter désormais à l'Etat, qui s'en servira pour doter le budget du travail.

Par le crédit de l'Etat sera définitivement consommé l'affranchissement du peuple!

La source vive des bénéfices d'une banque de circulation, c'est l'émission du papier. Or, à l'Etat seul appartient le droit de battre monnaie, à l'Etat doivent revenir les énormes profits de ce monnayage peu dispendieux. Pourquoi l'Etat aliénerait-il en faveur d'une compagnie ce droit autrefois régulier, ce droit dont les souverains n'ont jamais voulu se dessaisir? L'Etat marque de son coin les espèces métalliques; l'Etat doit de même marquer de son sceau les billets de crédit, pour en contrôler, pour en garantir le titre et la valeur, pour en limiter le nombre, pour les transformer en monnaie nominale; car le papier sera bientôt la monnaie généralement adoptée. Si le sceau de l'Etat est utile pour la monnaie métallique, il est indispensable pour donner cours à la monnaie de papier.

Les métaux précieux sont les intermédiaires obligés des échanges, dans les sociétés basées sur la *métallique* et sur l'antagonisme. Quand on ne croit pas à la parole d'un homme, on exige des garanties positives. La monnaie métallique a un double caractère : elle est à la fois *signe* et *gage*, *agent de circulation et marchandise*; elle répond ainsi d'elle-même.

Les métaux précieux représentent beaucoup de travail accumulé, beaucoup de frais de toute espèce; la quantité en est limitée par la fécondité des mines et par les difficultés d'exploitation; on ne peut donc créer à volonté de l'or et de l'argent : première garantie. Les métaux ne servent pas seulement dans les échanges, ils sont encore employés dans les arts et dans l'industrie; dès lors ils conservent toujours comme lingots un prix équivalent aux frais de production : deuxième garantie. Le métal a une valeur intrinsèque dont la fixité ne saurait être facilement altérée; le métal dispense de toute confiance, parce qu'il est plus que *signe*, parce qu'il est *réalité*.

Mais précisément parce qu'il a une valeur intrinsèque, parce qu'il est la monnaie nécessaire des sociétés *anormales*, le métal est une monnaie socialement imparfaite, une monnaie trop coûteuse et trop limitée, une monnaie qui ne peut jamais être qu'à la disposition des riches, et qui, dès lors, confère à ceux qui en sont détenteurs, d'énormes privilèges.

La monnaie des sociétés *normales*, la monnaie de l'association, la monnaie démocratique, c'est le papier. Le papier coûte peu de travail et peu de frais de fabrication; il peut être multiplié en raison des besoins, et mis à bas prix au service des travailleurs. Le papier, n'ayant point de valeur intrinsèque, ne peut devenir gage lui-même; il tire du crédit toute sa valeur; ce n'est qu'un signe qui vaut en raison de la chose signifiée, en raison de la confiance qu'il inspire, en raison de la valeur *réelle* du gage dont il est la représentation *idéale*. Le papier est la véritable monnaie de crédit, la monnaie des sociétés basées sur la *confiance*.

Cependant, même dans nos sociétés désordonnées, le papier peut devenir l'intermédiaire des échanges, il peut mériter une confiance égale à celle qu'inspire le lingot; mais, pour cela, il faut qu'il représente aussi un *travail accumulé*, une *valeur positive*; il faut qu'il ne soit jamais émis que sur *nantissement*; il faut, en un mot, qu'il soit toujours la *valeur dégagée* d'un *produit existant*. Quant le billet représentera un travail accompli, sera couvert par un gage, il pourra remplacer l'argent; car l'argent, en tant que monnaie, ne sert qu'à échanger l'un contre l'autre les divers produits du travail.

Un temps viendra, sans doute, où le gage sera considéré comme superflu, où les simples *promesses* vaudront au moins des *réalités*, où le papier sera la monnaie universelle. Ce sera l'époque du véritable crédit, du crédit *personnel et moral*, et non plus du crédit réel, du crédit qui a besoin d'être garanti par une chose. Alors on pourra escompter l'avenir, comme on escompte aujourd'hui le présent, prêter sur parole et sur un travail futur, comme on prête aujourd'hui sur gage et sur un produit réalisé. Mais nous n'en sommes point encore là. Présentement, nous devons nous borner au seul crédit possible, au crédit basé sur les *choses*, en attendant qu'on en vienne à accorder confiance aux *personnes*.

L'idée du crédit *personnel et moral* est philosophiquement bien supérieure à la conception du crédit *réel*. Malheureusement, dans l'état d'anarchie industrielle où nous vivons, le crédit *moral* n'offre ni ne peut offrir une sécurité suffisante. L'homme le plus probe, le plus intelligent, le plus laborieux, le plus économe, n'est pas assuré de trouver toujours de l'ouvrage, de rencontrer des consommateurs solvables, d'écouler ses produits, de pouvoir faire honneur à ses engagements. Il peut être ruiné instantanément, et malgré toutes ses prévisions, par une crise politique ou commerciale, par une faillite imprévue, par la déconfiture d'un débiteur, par la fermeture d'un débouché, par l'habileté ou la mauvaise foi d'un concurrent déloyal, etc.

Le crédit *personnel ou moral*, qui a pour but de fournir aux travailleurs les instruments nécessaires, les avances indispensables, n'est normalement possible que là où il y a une organisation du travail, que là où la production et la consommation sont constamment équilibrées; il est proscrit dans toute société basée sur la concurrence.

Au fond, la véritable organisation du crédit, ce serait... l'association!

En dehors de l'association, il n'y a donc de possible que le crédit réel. Mais le crédit réel n'existe même pas aujourd'hui. Nos banques ne prêtent qu'aux négociants et aux capitalistes. Le petit fabricant qui a des produits à donner en gage, des valeurs à offrir en garantie, ne peut point trouver de capitaux; la banque est fermée pour lui.

Il faut donc que la banque soit ouverte aux industriels de toutes les classes; il faut que le crédit réel, du moins, soit fondé, en attendant que le crédit personnel devienne réalisable.

Pour cela deux choses sont nécessaires : 1^o la création des entrepôts et des bazars dont nous avons parlé; 2^o la transformation de la banque de Paris en banque d'Etat.

Les récépissés ou *warrants* des entrepôts et des bazars feront participer aux bienfaits du crédit les petits producteurs qui n'ont pas accès à la banque; la valeur constatée du gage couvrira l'insuffisance de la signature.

La banque d'Etat distribuera largement le crédit commercial et le crédit industriel. Elle escomptera les lettres de change, et elle fera des avances sur dépôt de récépissés.

Par le crédit, l'Etat peut multiplier prodigieusement les capitaux disponibles, en donnant aux *capitaux engagés* une *valeur de circulation*.

La banque d'Etat fonctionnera au profit des banquiers, au profit des marchands, au profit des industriels gros et petits, et les bénéfices de l'escompte, au lieu d'aller grossir les revenus d'actionnaires opulents, fourniront à l'Etat les moyens de commander le travail, avec le prix des services rendus aux capitalistes, aux négociants, aux entrepreneurs d'industrie.

Ainsi, par les entrepôts et par les bazars, nous avons posé les bases du *crédit réel*, par la banque d'Etat, nous généralisons le *crédit réel* et le *crédit commercial*, et en même temps nous donnons à l'Etat des ressources pour mettre le *crédit moral* au service des travailleurs associés.

(La suite à un prochain numéro.)

Vérone.

Ville de 51,600 âmes (24,800 hommes, 26,800 femmes), Vérone, avant 1830, était simplement entourée d'une antique muraille à tours.

Ce n'est qu'après la révolution de juillet que les Autrichiens ont songé à fortifier sérieusement cette place si importante. Ils y ont déployé la plus grande activité et dépensé 18 millions. L'ordre portait : « De mettre, dans le plus bref délai possible, la ville à l'abri d'un coup de main, et d'élever, sur la montagne qui la domine, des ouvrages détachés, destinés à préparer un vaste champ de bataille à une armée en retraite; enfin, de faire de cette place le grand dépôt militaire du royaume. »

La ville est assise sur les deux rives du fleuve, sur la rive gauche principalement. L'Adige décrit dans l'intérieur deux grands lacets en forme d'S; trois ponts la traversent.

Le pied de la montagne est dans l'intérieur de la ville même. On continue

à monter en pente assez douce jusqu'à une hauteur de 120 mètres; puis on rencontre un vaste plateau courant horizontalement entre deux vallées. Ce plateau s'abaisse un instant pour se relever ensuite et s'élever indéfiniment vers les Alpes; en sorte que la montagne qui commande Vérone n'est autre chose que la croupe d'un des contreforts des Alpes les plus avancés vers la plaine.

L'enceinte de la ville a 12,000 mètres de tour, y compris les portions du fleuve qui en complètent la fermeture. Le fleuve a 100 mètres de largeur. Sur la rive gauche, dans la portion qui regarde la montagne, on a conservé, en l'améliorant, la muraille du moyen-âge, qui, de deux points opposés d'une inflexion de l'Adige, s'avance en pointe vers le nord, et se termine à mi-côte vers le fort San-Felice. Faisons seulement observer que ces deux branches commencent, contre le fleuve, par deux portions de fortification moderne, destinées à battre l'intérieur de deux rentrants de l'Adige. Deux lunettes, l'une à l'est, l'autre au sud, éclairaient le terrain qui échappe aux vues de l'enceinte.

Sur la rive droite, toute la fortification est régulière. C'est là que les Autrichiens ont mis le plus de soin à se fortifier; encore eussent-ils fait davantage, s'ils avaient écouté l'avis du maréchal Radetzki, le même qui est aujourd'hui à la tête de l'armée autrichienne.

Cette ligne de la rive droite se compose d'une suite de fronts de 400 mètres de côté extérieur, et dont les escarpes, assez faibles, sont détachées des parapets. Les bastions sont construits à la Carnot, avec orillons, traverses en maçonnerie et poternes. En avant de chaque saillant, un petit bâtiment casematé, une sorte d'éperon flanque les fossés à revers.

Tout, sur ces fronts, a été disposé en vue de faciliter de grandes sorties. Aussi les contrescarpes sont-elles des talus très doux; il n'y a même pas de chemins couverts.

Le fort Procolo couvre la droite de cette portion d'enceinte, et se rattache déjà au système défensif de la montagne.

Ce système se compose de sept ouvrages: trois forts qui défendent le penchant occidental du plateau, et quatre tours qui éclairaient le revers opposé jusqu'à 2,500 mètres du fort San-Felice.

Ces ouvrages, dont les maçonneries sont de loin en prise au canon, sont assez faibles. Le premier fort n'est guère qu'une tour; le deuxième qu'une caserne fortifiée; le troisième, qui occupe le point culminant du terrain, est plus développé. Quant aux tours, on connaît la valeur de ces sortes d'ouvrages tant prodigués dans la fortification étrangère.

Vérone a de nombreux établissements militaires. Le Castello-Vecchio, où sont réunis les principaux établissements de l'artillerie, est en même temps le lieu des principaux magasins et des logements de la place. On y trouve des casernes nombreuses; ce château, qui occupe, sur la rive droite, le fond d'un énorme rentrant de l'Adige, à l'amont, ce château servait autrefois de citadelle. Il a, sur la rive gauche, une tête de pont en terre. La place renferme, en outre, dix-huit casernes d'infanterie de différentes grandeurs.

La garnison nécessaire est de 8,000 à 10,000 hommes. Mais Vérone est moins une place forte qu'un vaste camp retranché, et il sera plutôt le prix d'une bataille gagnée que celui d'un siège heureux.

Son investissement est à peu près impossible. L'armée qui l'entreprendrait, déjà divisée en deux par l'Adige, devrait embrasser plus de vingt myriamètres de montagnes! Toutefois, une armée d'observation pourrait, sans investissement, en couvrir le siège, dans le cas où la place serait réduite à une garnison de 8 à 10,000 hommes. Alors, si l'on attaquait par la rive droite, il faudrait tourner ses efforts contre une des deux extrémités de l'enceinte qui touchent au fleuve. Les points d'attaque de cette partie sont à la porta Nova ou à la porta San-Zeno. Vingt jours de tranchée ouverte suffiraient, ou bien on entreprendrait immédiatement la montagne. L'artillerie de siège aurait promptement raison des maçonneries découvertes de ces minces ouvrages.

Mais tant que Vérone renfermera une armée, un siège est bien difficile. Ces faibles ouvrages de la montagne, redoutes inexpugnables sur un champ de bataille, prendraient alors une valeur immense; et une attaque par le front de la rive droite, quelle chance aurait-elle contre les formidables sorties que la place serait en mesure d'entreprendre, quand on sait, par expérience faite, que 50,000 hommes pourraient, en huit minutes, déboucher sur les travaux de l'assiégeant?

Où l'armée autrichienne battue se retirera dans la position de Vérone, ou elle jettera dans la place une garnison de 8 à 10,000 hommes pour couvrir sa retraite sur l'Allemagne.

Dans le premier cas, on laissera une armée d'observation devant Vérone, et l'on ira en chercher les clefs dans les montagnes.

Dans le second cas, on entreprendra un siège, qui sera devenu alors une opération ordinaire; ce qui ne saurait être bien long, surtout si la place n'a plus l'espoir d'être secourue.

Quoi qu'il arrive donc, le sort de Vérone, celui de l'Italie, si la guerre suit son cours, se décidera très probablement dans les Alpes.

PERVEL. (Minerve.)

Afrique française.

Au quartier-général à Oran, le 24 avril 1848.

Officiers, sous-officiers et soldats du 56^e de ligne.

C'est à vous que j'offre aujourd'hui, au nom de la division d'Oran, le tribut de regrets et d'éloges que recevait, il y a quelques jours, le 6^e léger, avec lequel vous avez eu une communauté si longue de travaux, de périls et de réputation.

Ensemble vous avez touché cette terre, il y a huit ans; ensemble vous retournez dans la patrie. Dans vos rangs, comme dans les siens, elle trouvera, si l'heure du danger se lève pour elle, des cœurs dévoués et des bras agueris. L'histoire des sept années que vous avez passées ici en est la glorieuse garantie.

En effet, à peine débarqués aux premiers jours d'avril 1841, vous avez fait partie de l'expédition du printemps et vu tomber sous vos mains Taydempt, Mascara et Saïda.

En 1842, un de vos bataillons occupait Tlemcen, pénétrait chez les Traïas, et par le combat de Bel-el-Thaza, réduisait ces fanatiques montagnards, pendant que les autres prenaient une part brillante à la soumission de la grande tribu des Hachems et de la Yagoubia, et, plus tard, à l'établissement du pont du Chélif, se signalaient par un beau fait d'armes.

Mais l'année 1845 fut surtout glorieuse pour votre drapeau. Tout entier réuni sous le commandement du colonel Gély, le légionnaire devint la terreur des tribus révoltées. A Djidda, le 25 juin, vous evez le camp d'Abd-el-Kader avec un butin immense. Le 12 septembre, une nouvelle surprise vous livre les tentes, les bagages, les munitions de l'ennemi, qui, dans le désordre de sa fuite et le trouble de son cœur, écrit à Bou-Hamed, resté pour rassembler les débris de sa fortune, une lettre pleine de frayeur qui fait votre plus bel éloge.

Rien n'avait lassé votre courage, rien ne peut ralentir votre activité. Pendant que vous organisiez et protégez les tribus alliées, vos mains victorieuses traçaient les routes et fondaient les portes de Saïda, d'Ouzaritz et de Frenah.

Jusqu'en 1843, la ligne du Fersous avait limité vos travaux guerriers, mais, au printemps de cette année, vous franchissiez les portes du désert. Votre drapeau flottait sur les ruines de Bord-sidi-Caddour, dans l'oasis de Brezina, et, après deux combats, les tribus du sud reconnaissent la puissance de vos bayonnettes et demandaient l'aman.

Une tâche plus rude encore vous attendait dans le Tell à votre retour. L'insurrection générale se manifesta et nécessita un effort suprême. Cette période vous a créés de nouveaux titres. Le 56^e peut rappeler avec orgueil les combats du Tilouanet, de Calaa, le passage de la Meria, la soumission des Beni-Chougron, prix d'une lutte sanglante de deux journées. Enfin, la paix fut conquise.

Les deux dernières années de votre séjour vous ont vu prendre part à deux expéditions lointaines dans le Sud, brillant entraîneur de ces travaux de colonisation par lesquels vous avez cherché à ajouter à la puissance et à la richesse de la patrie.

Braves soldats du 56^e, voilà le résumé de votre histoire dans notre colonie naissante. Nous poursuivons votre œuvre, mais nous vous donnerons de longs regrets. Vous avez doublement droit à l'estime de cette armée par vos services et par un esprit de discipline justement admiré. Cette qualité solide qui fait les bonnes troupes, vous la devez à votre inspiration, sans doute, mais vous la devez aussi aux chefs énergiques que vous avez eus à votre tête et que vous y avez encore.

Ils ont noblement porté votre drapeau et vous ont appris à le défendre

avec cet ordre qui fait la force. Et ici, soldats du 56^e, je crois satisfait au vœu sacré de votre cœur en rendant un dernier hommage sur la terre d'Afrique à la mémoire de ce vaillant homme qui vous a si activement commandés. Déjà vous avez tous nommé votre digne colonel Gély, trop tôt perdu pour la patrie. Que ces traditions continuent à être fidèlement gardées dans vos rangs, et si, de retour en Europe, de grandes épreuves vous sont réservées, rappelez-vous comment il vous enseigna à souffrir et à vaincre.

Le général commandant la province d'Oran par intérim,
Signé A. PELISSIER.

SOUSCRIPTION PATRIOTIQUE OUVERTE A LA MAIRIE DE LYON.

(16 mai 1848.)

Les citoyens Bonnardel, chef de cantonne, Rubin et Marcel, au nom des travailleurs du chantier national de Perrache, dit de l'Hippodrome, ont versé cent douze francs, ci. 112 f.

Chronique.

On a procédé hier à l'arrestation d'une huitaine de personnes qui avaient contribué à brûler les métiers de M. Bonnet, à Saint-Clair.

Cette nuit la police de Lyon s'est rendue à Saint-Clair dans l'intention de procéder à l'arrestation d'autres personnes qui avaient coopéré à l'incendie des métiers de M. Bonnet; mais les ouvriers étaient sur le qui-vive: ils ont entouré les agents et ont formellement refusé de les laisser remplir leurs mandats; ils en ont même retenu deux, qu'ils ont transféré ce matin à onze heures à la prison de la Croix-Rousse. Deux barricades ont été formées cette nuit, une à l'entrée du faubourg de Bresse, à Bellevue, et l'autre à l'entrée opposée. Ce matin seulement elles ont été détruites par ceux-là même qui les avaient élevées.

— La santé des ouvriers étant ce qu'ils ont de plus précieux, on ne saurait trop les engager à prendre des précautions dans leurs travaux. Ces jours passés, un ouvrier de Châtillon-la-Palud, en portant une pièce de bois, s'est laissé tomber et s'est cassé la jambe; il a été amené hier à l'Hôtel-Dieu.

Hier, un autre ouvrier, à l'île-Blanche, près le Grand-Camp, s'est laissé tomber de sa hauteur et s'est foulé le pied.

Au rédacteur du CENSEUR.

Lyon, 16 mai 1848.

Citoyen rédacteur,

Voici deux faits pour lesquels je réclame la publicité de votre journal:

Un ouvrier du chantier national de Villeurbanne se présentait, ces jours derniers, devant le comité de l'organisation du travail. Atteint de la gale et forcé de quitter le chantier où il gagnait son pain de chaque jour, ce malheureux s'était vu successivement repoussé de l'Hôtel-Dieu et de l'Antiquaille: de l'Hôtel-Dieu, parce que certaines maladies en sont exclues; de l'Antiquaille, parce qu'il n'y avait plus de lit pour le recevoir.

Le comité crut devoir recommander cet homme à l'administration, en certifiant sa qualité de travailleur et l'impossibilité où il se trouvait de se faire soigner à domicile; mais cette démarche resta sans effet; il n'y avait pas de place.

Voilà donc un citoyen condamné à renoncer au travail qui le nourrissait, sans asile peut-être à cette heure, et ne sachant où s'adresser pour obtenir du soulagement à ses maux.

En présence d'un pareil fait, qui se renouvelle chaque jour, n'est-on pas en droit de se demander ce qu'est déjà devenu le principe de la fraternité proclamé hier? Vous nous dites: Il n'y a pas de place! Nous vous répondons: S'il n'y a pas de place, il faut en faire.

Un jour viendra, nous l'espérons, où l'ouvrier pourra se passer des hôpitaux, où son travail le fera assez riche pour que, lui aussi, puisse être malade sans renoncer aux soins et aux douceurs de la famille; mais, en attendant ce jour, il faut que les hôpitaux n'aient plus de portes qui se ferment; il faut qu'ils agrandissent leurs infirmeries, qu'ils doublent et triplent le nombre de leurs lits, s'il est nécessaire; il faut que tout être souffrant, homme, femme, enfant ou vieillard, ne pouvant se traiter ailleurs, soit reçu à l'hospice, à toute heure du jour ou de la nuit. Ainsi le veut la fraternité. S'il n'en a pas été ainsi jusqu'à cette heure, c'est que la charité n'a pas toujours été la fraternité.

Un abus d'un autre genre existe, depuis longues années, à l'hospice de la Charité. On exige des mères, qui viennent réclamer pour leurs enfants le bienfait de la vaccine, le dépôt préalable d'une somme de trois francs ou celui de leur anneau de mariage. Ce dépôt a pour but de les forcer à ramener leurs enfants à l'hospice où l'on constate le succès de l'opération et où l'on reprend du vaccin pour opérer sur d'autres enfants.

Cette mesure est sage à certains égards; mais qu'arrive-t-il de là? C'est que beaucoup de mères, qui n'ont jamais eu trois francs à leur disposition, ou qui, subissant la dure loi de la nécessité, ont dû se défaire de leur bague d'alliance, se résignent forcément à voir leurs enfants courir les chances meurtrières d'une maladie si impitoyable, surtout pour le pauvre. Et combien de décès, chaque année, peuvent être attribués à cette double cause!

Avoir signalé ces faits, c'est, nous voulons le croire, avoir provoqué la cessation immédiate des abus qu'ils révèlent.

Salut et fraternité,

CH. FRAISSE.

— Trois des individus les plus compromis dans les désordres de Lunel ont été amenés à Montpellier; quatre autres sont parvenus à s'évader dans le trajet qui sépare la mairie de Lunel du chemin de fer, grâce à une tentative qui a été faite pour les délivrer.

Une bande factieuse s'est portée sur le chemin de fer pour enlever les rails et commençait déjà son œuvre de dévastation dans le criminel dessein de faire verser, ou tout au moins d'arrêter le convoi où étaient l'avocat-général, le procureur de la République et les prisonniers; mais grâce aux précautions des deux magistrats, la tentative a été impuissante.

Le lendemain, les deux membres du parquet sont retournés à Lunel pour mettre en exécution les nombreux mandats d'arrêt qui ont dû être lancés par suite de ces nouveaux désordres et ceux déjà lancés contre les individus évadés; mais tous ces individus avaient pris la fuite; ils errent, nous dit-on, du côté des étangs, où on ne tarderait certainement pas à s'assurer d'eux, si une partie de la population de Lunel continuait à se montrer hostile à la cause de la République, qui est celle de l'ordre et du respect des propriétés.

(Le Républicain du Gard.)

— A Uzès, comme à Nîmes, les légitimistes se livrent à de coupables démonstrations.

Un de nos abonnés nous écrit que des bandes nombreuses, armées de bâtons, ont, à plusieurs reprises, insulté et provoqué, par des cris et des chansons hostiles, les habitués du café républicain de l'Esplanade.

L'autorité, nous l'espérons, saura prendre des mesures énergiques pour mettre fin à ces manifestations déplorables et prévenir une collision imminente.

(Idem.)

AVIS. — L'expérience ayant démontré que les compagnies de volontaires qui se trouvent à l'armée d'Italie, au lieu de seconder le mouvement des troupes régulières, ne font souvent que les gêner,

quand elles ne sont pas en outre nuisibles au pays qu'elles parcourent en errant isolément, le gouvernement provisoire de Milan a pris la résolution de ne plus les accueillir dorénavant en Lombardie.

Le consul-général de Sardaigne prévient, en conséquence, les colonies qui peuvent s'être formées dans cette intention soit à Lyon, soit ailleurs, que son gouvernement vient d'adopter des mesures en rapport avec la décision du gouvernement de la Lombardie.

Lyon, 15 mai 1848.

AUX ALLEMANDS A LYON. — Rue Stella, n° 3, au 1^{er}, à la cour, culte public en langue allemande, chaque dimanche, à dix heures et demie du matin, et après midi, à quatre heures. Exercice de chant lundi et vendredi, à huit heures du soir. M. le ministre Burkhart est autorisé et délégué par le Consistoire de l'église protestante (confession d'Augsbourg), à Paris, pour remplir les fonctions pastorales parmi ses compatriotes à Lyon.

Condition des soies du 16 mai. — Ouvrées, 33 ballots. Grèges, 11 ballots. Dernier numéro, 668.

Nouvelles diverses.

On écrit de Bruxelles:

« Le bateau à vapeur le *Soho*, qui est arrivé hier soir à Anvers, venant de Londres, a rencontré à la hauteur du cap nord Foreland une division navale composée de cinq bâtiments de haut bord, dont un vaisseau de ligne de 100 canons; plusieurs autres bâtiments de moindre dimension étaient joints à cette escadre.

« Sa route ne paraissait pas certaine, quoique le cap indiquât le nord. Dans ce moment cette apparition indique quelque projet extraordinaire, et le silence qu'on a gardé sur cette expédition en Angleterre confirme cette opinion.

« S'il n'a pas pu échapper à la vigilance française, on donnera peut-être pour motif à ce départ extraordinaire les affaires du Danemark; mais il n'en est rien, attendu que les Anglais ont dans les eaux danoises trois fois plus de forces maritimes qu'il n'en faut pour appuyer leur intervention. » (Officiel.)

— On annonce également l'apparition dans le Sund d'une division russe à laquelle on donne le nom modeste d'escadrille; mais les lettres particulières lui attribuent une bien plus grande importance. Cette division est sous les ordres immédiats du grand-duc Constantin. (Officiel.)

Revel, Riga et les environs de Memel regorgent de troupes russes. On a nolisé une grande quantité de bâtiments marchands, sans indiquer ni l'usage ni la destination. La garde impériale, dont les départs successifs de Saint-Petersbourg ne cessent pas depuis le 16-28 avril, suit le littoral du golfe de Guldland et de la Baltique.

— On fait courir le bruit que le duc de Bordeaux est arrivé depuis quelques jours à Bordeaux.

Sans attacher plus d'importance qu'elle n'en mérite, nous reproduisons cette nouvelle telle qu'on nous la donne.

(National de la Gironde.)

— Eugène Briffault, écrivain jadis plein de verve et d'esprit d'observation, attaché successivement au *Corsaire*, au *Temps* et au *Constitutionnel*, était depuis quelques jours dans la maison des aliénés de Bicêtre, à la suite d'une maladie dont les souffrances morales avaient aggravé le caractère. M. Ledru-Rollin, instruit de la position de ce malheureux homme de lettres, l'a fait transférer à Charenton, où tous les soins que son état exige lui sont prodigués aux frais de la caisse de secours du ministère.

— On lit dans le *Courrier de Loir-et-Cher* du 14 mai:

« L'enquête judiciaire sur les troubles de Saint-Aignan se poursuit. Des mandats de dépôts vont, dit-on, être lancés contre les plus compromis. »

— On lit dans le *Franc-Parleur de la Meuse* du 12 mai:

« L'ordre vient d'arriver de mettre la place de Verdun en état de défense. Les travaux doivent commencer lundi prochain. »

— Les recettes du chemin de fer de Paris à Orléans pendant la semaine finissant le 9 mai, se sont élevées à 170,412 fr. 89 c., dont 94,436 fr. 25 c. pour 28,048 voyageurs, et 78,980 fr. 64 c. pour les marchandises. La semaine correspondante de 1847 était de 201,329 f. 01 c. La recette du 1^{er} janvier au 9 mai est de 3,313,671 f. 88 c.

— Les recettes du chemin de fer du centre pendant la semaine finissant le 8 mai ont été de 58,150 fr. 62 c., dont 32,238 fr. pour 6,673 voyageurs et 25,812 fr. 60 c. pour les marchandises. La recette totale du 1^{er} janvier au 8 mai s'élève déjà à 1,075,753 fr. 36 c.

— On lit dans l'*Ami de la Religion*:

« Nous apprenons par notre correspondance de Cologne que Mgr Gerssel, archevêque de cette métropole, est placé par toute la population catholique à la tête des candidats que la province doit envoyer à l'assemblée constituante de Berlin. »

Nouvelles étrangères.

ESPAGNE.

La *Gazette de Madrid* du 8 contient la pièce suivante, adressée par le capitaine-général de Madrid, Pezuela, au ministre de la guerre:

« M'étant présenté devant le régiment de Espana et l'ayant fait désarmer et conduire dans la cour de la caserne del Posito, j'établis le conseil de guerre ordinaire devant lequel je fis conduire tous les prisonniers, tant militaires que civils, pris les armes à la main en combattant contre la force armée. Ces prisonniers, jugés par ce conseil de guerre avec toutes les formalités prescrites par les lois militaires, furent condamnés à la peine marquée à l'article 26 du code pénal, sentence que j'approuvai après avoir pris l'avis de l'auditeur de guerre. Immédiatement après, on décapita les 78 prisonniers, qui, comme je l'ai dit, furent pris les armes à la main. S. M., dans son inépuisable clémence, ayant permis, d'après l'ordre que m'a communiqué V. E., que les soulevés fussent décapités en masse.

« Après avoir été mis en chapelle et avoir reçu les secours de la religion, 15 condamnés, et parmi eux 3 bourgeois, furent fusillés, suivant les tristes et graves solennités de nos lois, en présence de presque toutes les troupes de la garnison, dans les environs de la porte d'Alcala. Les piquets qui ont exécuté la condamnation ont été pris dans le même régiment où servaient les coupables. Ceux des coupables qui n'ont pas été exécutés ont été condamnés à la peine immédiate des prisons. On leur a, par un ordre, araché l'uniforme qu'ils ont taché par la trahison; et, après avoir fait une allocation aux troupes, on les a fait défilier devant les cadavres et se rendre dans leurs casernes. »

— Au moment où le commandant en disponibilité, M. Lopez, capitaine à Madrid lors des événements du 7 courant, allait être fusillé, le général Pezuela lui a dit: « Lopez, vous allez mourir; vous rappelez-vous que vous êtes catholique? »

« M. Lopez lui répondit avec le plus grand sang-froid: « Général, je suis chrétien, je ne l'ai jamais oublié; je sais que le Christ est mort pour la liberté du monde, et je suis fier de mourir comme lui pour la liberté de mes frères. — Du sang qui coule dans mon bras, ajouta-t-il en montrant son bras gauche mutilé, sont sortis trois fils qui sauront venger ma mort et mourir comme leur père pour le salut de la patrie. »

ANGLETERRE.

La chambre des communes a voté jeudi soir la troisième lecture du bill relatif aux étrangers. Cette loi a pour objet de conférer au gouvernement le droit de prendre des mesures sommaires et de prononcer l'expulsion

contre les étrangers qui troubleraient la paix de l'Angleterre, ou l'exposeraient à des dangers en la prenant pour théâtre de menées contre d'autres pays. On avait répandu le bruit que ce bill était surtout dirigé contre les Français qui se rendent en Angleterre. Lord John Russell a tenu à détruire cette imputation, et a exprimé dans les termes les plus explicites son désir de maintenir la bonne harmonie entre la France et l'Angleterre.

AUTRICHE.

VIENNE, 6 mai.—En Hongrie, les paysans se livrent au pillage et à tous les genres de désordre. Neustadt, sur la Wartha, a été incendié : 2,400 hommes errant dans les campagnes et n'ont plus d'asile. Il est digne de remarque que c'est surtout dans les districts slaves que les désordres se produisent ; les Valaques, les Croates, les Esclavons et les Illyriens deviennent de plus en plus menaçants. Le 18 mai est fixé pour proclamer un royaume slave méridional et indépendant. Dans ces circonstances, on conçoit aisément que les Hongrois cherchent à faire venir leurs troupes dans le royaume.

Le 30 mai, il y aura à Prague une assemblée nationale de tous les Slaves appartenant à la monarchie autrichienne, à l'exception, toutefois, de la Gallicie ; 11 millions de Slaves y seront représentés. Le parti allemand, à Prague, est impuissant et en butte à toutes les injures du peuple ; il faudra que l'on proclame la loi martiale.

En Gallicie, l'explosion est ajournée. Les nouvelles d'Italie ne sont pas favorables. Si la diète n'est convoquée promptement, nous ne verrons peut-être pas un Slave prendre part aux discussions ; Vienne, la capitale de la monarchie autrichienne, pourrait bien n'être plus qu'une diète provinciale.

(Gazette de Cologne, du 14 mai.)

— L'Autriche marche vers sa ruine, sans qu'elle puisse être sauvée. Les différentes nationalités se refusent à rester sous son sceptre ; le parti de l'ancien système ne veut pas entrer dans l'unité allemande.

Tout annonce que la lutte éclatera bientôt entre ces éléments hostiles ; le panslavisme autrichien est tout préparé au combat. Dans la Moravie et la Silésie, les élections pour le parlement allemand ont de la peine à produire un résultat.

Depuis les derniers massacres de Cracovie, les habitants de cette ville se montrent plus que jamais disposés à se jeter dans les bras de la Russie.

Dans les districts septentrionaux de la Hongrie, peuplés de Slaves, on porte déjà la cocarde russe.

Les Valaques, les Croates, les Slavoniens, les Illyriens se montrent toujours plus menaçants ; on indique généralement le 15 mai comme le jour auquel on proclamera un empire slave méridional indépendant.

Au milieu de cette dissolution, le ministère reste inactif.

HONGRIE.

BUDAPESTE, 27 avril.—Notre régence demande à l'Autriche de retirer les troupes hongroises de la Moravie et de la Gallicie. Elle demande en même temps que les affaires d'Italie soient promptement terminées, et que les troupes hongroises se retirent incessamment de ce pays ; elle envoie en même temps un ultimatum à Vienne avec la menace, dans le cas où l'Autriche ne ferait pas rentrer ses troupes, de prendre les mesures énergiques pour l'y contraindre. Si le gouvernement de Vienne ne cède pas, il pourra y avoir une terrible explosion.

PRUSSE.

POSEN, 6 mai.—Une ordonnance récente défend la vente des faux qui, de même que toutes les autres armes, doivent être remises au commandant de la province.

Le général Pfuel a failli tomber entre les mains des insurgés.

On dit que Mikolowski se dirige vers Gnesen.

— On apprend que le 8 mai Frédéricia a été bombardée depuis sept heures du matin jusqu'à midi par les Danois, qui avaient vingt-quatre vaisseaux armés ; la ville a été incendiée sur deux points. L'artillerie prussienne a répondu par un feu bien nourri, et a coulé, dit-on, un grand vaisseau de ligne et trois chaloupes canonnières.

— Il paraît que la nouvelle de la soumission sans condition de Mikolowski à la tête de 15,000 insurgés, nouvelle peu probable du reste, car 15,000 hommes résolus font toujours une troupe, a été tirée par induction de rapports venus du duché et qui sont loin d'avoir une signification aussi précise.

Le Gérant responsable, D. MURAT.

HERNIES.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'importance de la méthode de M. PIERRE SIMON pour la cure des hernies (*Traité des Hernies*, in-8°). Parmi les découvertes qui méritent particulièrement l'attention des médecins et des malades, nous signalons la méthode de

M. Pierre Simon pour la guérison radicale des hernies ou descentes, rendant inutile l'usage toujours pénible des bandages et des pessaires, sans aucun dérangement ni régime. Les lettres suivantes dispensent de tout éloge ; en les lisant avec attention, il est facile de se convaincre de la haute importance de cette utile découverte, dont le succès va toujours progressivement, ainsi que le prouvent les attestations suivantes :

« Monsieur Pierre Simon,

Je suis heureux de pouvoir vous annoncer un nouveau cas de succès de votre mode de traitement des hernies. Avant de faire usage de votre spécifique, Mme B***, dont je vous ai entretenu dans mes précédentes, ne pouvait se livrer à aucune occupation, même avec son bandage ; sa hernie ressortait fréquemment, malgré la pression de la pelote, et lui causait de vives douleurs. Ainsi, une hernie qui avait résisté à tous les bandages possibles, qui nous a fait essayer en vain tous les systèmes de pelotes et de ressorts, a cédé devant les remèdes toniques que vous nous avez envoyés.

En conséquence, monsieur, vous pouvez faire connaître cette guérison, afin qu'elle puisse servir à ceux qui souffrent et qui ne connaissent pas votre mode de traitement, ou qui le rejettent comme inutile ou inefficace.

Les deux guérisons consignées dans ma lettre du 6 février dernier sont toujours très solides.

« Veuillez recevoir, monsieur, mes respectueuses salutations,

« E. THIBAUT, docteur-médecin,
avenue de Launay, n° 49 bis, à Nantes,
département de la Loire-Inférieure.

« Le 14 juillet 1847. »

« Monsieur Pierre Simon,

Il y a quatre ans, je vous ai adressé un jeune homme de ma paroisse, qui était affecté et tourmenté d'une hernie ombilicale qui le réduisait souvent à un état voisin de la mort. Le traitement de trente potions que vous lui avez donné a fait disparaître complètement sa hernie. Depuis bientôt quatre ans qu'il est guéri, il n'a fait usage d'aucune espèce de bandage, et il a repris ses occupations qu'il continue facilement. Sa guérison est donc très solide, puisque, depuis bientôt quatre ans qu'il a terminé son traitement, il ne s'est nullement ressenti de cette cruelle infirmité.

Je me fais un devoir, monsieur, de vous annoncer cette guérison avec autorisation de la publier.

« J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre tout dévoué serviteur,

« AUNILLON, curé de Saint-Maurille, des Ponts-de-Cé,
département de Maine-et-Loire.

« Le 10 juillet 1847. »

« Monsieur Simon,

Je m'empresse de vous annoncer que le traitement que vous m'avez expédié pour mon fils a pleinement réussi. Mon fils, âgé de trente-deux ans, se trouve complètement guéri de la hernie inguinale qu'il avait depuis l'âge de quinze ans, et qui lui causait des tiraillements d'estomac et de fréquentes coliques. Grâce à votre remède, il est heureux d'être débarrassé de cette infirmité. Je vous prie, Monsieur, d'accepter l'expression de ma reconnaissance pour le service éminent que vous avez rendu à mon fils, et je vous autorise à publier cette lettre comme témoignage de la vérité.

« Mon fils demeure maintenant dans le département de la Manche.

« Monsieur, j'ai l'honneur d'être votre tout dévoué serviteur,

« BITON, jardinier au château de Vair, commune d'Anetz,
département de la Loire-Inférieure.

« Le 10 février 1847. »

« Bergerac, 5 septembre 1846.

« Monsieur Simon,

Je viens encore de décider un de mes malades, atteint d'une hernie inguinale, à faire usage de votre spécifique. Je me suis si bien trouvé de son emploi dans les sept cas où j'en ai fait usage, que je ne doute nullement d'un nouveau succès dans celui dont il s'agit. Je vous prie, en conséquence, de m'adresser un traitement selon le mandat ci-joint.

Parmi les sept malades sur lesquels j'ai employé votre spécifique, cinq sont radicalement guéris, et les deux autres ont obtenu un soulagement marqué. Je vous autorise, Monsieur, à publier cette lettre, parce qu'elle renferme l'expression de la vérité.

« BUISSON, chirurgien en chef de l'hôpital de Bergerac,
département de la Dordogne. »

« Fécamp (Seine-Inférieure), 6 août 1846.

« Monsieur Pierre Simon,

Je manquerais à la reconnaissance que je vous dois, si je tardais plus longtemps à vous annoncer la parfaite guérison de la hernie qui me gênait et m'inquiétait beaucoup depuis sept ans, à un âge de soixante-seize ans, que j'avais parcouru sans infirmité d'aucune espèce ; j'ai suivi ponctuelle-

ment votre traitement jusqu'à la dernière dose, quoique ma hernie fût disparue dès la moitié du traitement.

« Votre spécifique a totalement remis mon estomac délabré par les tiraillements causés par la sortie fréquente de la hernie, ce qui dérangeait mes digestions ; maintenant tout est parfaitement rétabli.

« J'ai indiqué votre remède inconcevable à plusieurs de mes amis et connaissances affectés de cette infirmité, et je leur ai conseillé de s'adresser à vous. Je vous autorise, Monsieur, à publier cette lettre.

« Acceptez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus affectueux.

« BENCE, ancien inspecteur de l'enregistrement
et des domaines. »

Un des principaux journaux de médecine de Paris, le *Journal de Pharmacie et de Toxicologie*, rapporte cinquante cas de hernies guéries radicalement par M. le docteur Heidenreich, d'après la méthode de Pierre Simon.

Pour plus amples renseignements, voir l'instruction qui sera envoyée gratis, franc de port, par la poste, aux personnes qui en feront la demande par lettres affranchies. Cette instruction contient un grand nombre de certificats les plus honorables, anciens et nouveaux. Les anciens sont des preuves palpables de la solidité de la guérison, et les nouveaux justifient la continuation.

S'adresser à l'auteur, M. PIERRE SIMON, herniaire-bandagiste, aux Herbiers, département de la Vendée. Donner l'adresse amplement et très lisiblement. (Affranchir.)

Bourse de Paris du 15 mai 1846.

Les cours des valeurs ont fléchi pendant toute la bourse.
Le 5 0/0, qui était samedi à 46, a fait 45 et 45 75, et fermé à 44.
Le 5 0/0, qui a fermé samedi 68 50, a varié de 67 à 64, et reste à 66.

	1 ^{er} cours.	Dernier cours.
Trois pour cent français	44	44
Quatre pour cent français	44	44
Quatre et demi pour cent	44	44
Cinq pour cent français	66	66
Cinq pour cent belge (1842)	44	44
Cinq pour cent napolitain	44	44
Cinq pour cent romain	49	40
Banque de France	1250	1250
Saint-Germain	44	44
Versailles (rive droite)	415	415
Versailles (rive gauche)	400	400
Paris à Orléans	510	510
Paris à Rouen	580	580
Rouen au Havre	190	185
Avignon à Marseille	197 50	193
Strasbourg à Bâle	82 50	80
Orléans à Vierzon	240	240
Orléans à Bordeaux	335	335
Chemin du Nord	335	335
Paris à Strasbourg	530	548 75
Tours à Nantes	350	351 25
Paris à Lyon	297 50	590

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 17 mai.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQUID. COUR.		LIQ. PROCH.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Paris à Orléans	588 75	588 75	588 75	588 75	588 75	588 75
prime d. 10	588 75	588 75	588 75	588 75	588 75	588 75
Paris à Rouen	588 75	588 75	588 75	588 75	588 75	588 75
prime d. 10	588 75	588 75	588 75	588 75	588 75	588 75
Avignon à Marseille	197 50	193	197 50	193	197 50	193
prime d. 10	197 50	193	197 50	193	197 50	193
Orléans à Vierzon	240	240	240	240	240	240
prime d. 10	240	240	240	240	240	240
Chemin du Nord	335	335	335	335	335	335
prime d. 10	335	335	335	335	335	335
Paris à Lyon	500	501 25	500	501 25	500	501 25
prime d. 10	500	501 25	500	501 25	500	501 25
Mines de la Loire	205	206 25	205	206 25	205	206 25
prime d. 10	205	206 25	205	206 25	205	206 25

LYON.—Imprimerie de BOURSY FILS, rue Poulailherie, 49.

Etude de M^e Pommier, avoué à Lyon, place du Petit-Change, n° 165.

ADJUDICATION au samedi vingt-sept mai mil huit cent quarante-huit, pardevant le tribunal civil de première instance de Lyon, d'une maison sise à la Guillotière, à l'angle de la rue des Trois-Pierres et de la rue des Asperges, appartenant à la dame Claudine Duperret, veuve Clémencin.

Cet immeuble consiste en une maison construite en maçonnerie, formant caves voûtées, rez-de-chaussée, premier et deuxième étages et greniers au-dessus, couverte d'un toit à deux pentes et tuiles creuses.

La contenance superficielle du sol de cette maison, y compris une petite cour en dépendant et dans laquelle il y a une pompe, est d'environ cent mètres carrés.

La vente aura lieu en l'audience des criées du tribunal, Palais-de-Justice, place de Roanne, de dix heures du matin à deux heures de relevée, au par-dessus de la somme de huit mille francs, montant de la mise à prix ; ci 8,000 f.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M^e Pommier, avoué poursuivant, ou bien voir au greffe le cahier des charges. (5011)

VENTE après faillite, rue Cassefroide, n° 1, au 2^e étage.

Le vendredi 19 mai 1848, à dix heures du matin, au lieu sus-indiqué, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères de divers objets mobiliers dont le détail suit : glaces, commode, secrétaire, lits garnis, tables, chaises, linges et hardes, une grande quantité de morceaux de drap, vieux fer et cuivre, etc.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus de chaque lot. (4226)

FONDS DE PATISSIER. A vendre actuellement un Fonds de Pâtissier très ancien, bien achalandé, réparé à neuf, situé rue de la Barre, n° 2. On traitera à l'amiable. (1963)

MAISON BOURGEOISE. A louer tout de suite, jolie maison bourgeoise, avec pré et jardin anglais, près de l'église, à Millery.

S'adresser à M. Hilaire, boulanger, sur la place de Millery. (1964)

AVIS AUX GARDES NATIONAUX.

La maison **Joseph Paradis et C^e** a l'honneur de prévenir MM. les gardes nationaux qu'elle a, d'une des premières fabriques de Louviers, un dépôt de drap bleu pour uniformes.

Elle le vend 12 fr. le mètre, au comptant.

Elle a, de la même fabrique, du drap noir très bonne qualité à 10 fr. 50 c.

Elle vend aussi, pour le compte de divers fabricants, des sabres-briquets, sabres-poignards, sabres pour officiers, ancien et nouveau modèles, à des prix avantageux.

Les magasins, rue Basse-Ville, 8, au 1^{er}, sont ouverts tous les jours non fériés de huit heures du matin à huit heures du soir. (2701)

ON DEMANDE pour un pensionnat de professeur de français qui puisse également donner des leçons d'écriture.

S'adresser au professeur, rue Désirée, n° 21, au 3^e. (1966)

F. SOLIER,

FABRICANT DE

MANTEAUX IMPERMÉABLES,
Rue des Célestins, n° 6.

BLOUSES

D'ORDONNANCE

POUR LA GARDE NATIONALE
(Modèle de Paris.)

Fourniture à forfait pour toutes les communes de France.

On demande des ouvrières. Inutile de se présenter, si l'on ne coud pas bien. (2702)

PLUS D'ARSENIC !!!

Contre les rats, taupes et cafards, **Pâte phosphorée** pour leur destruction prompte et infatigable. — **Essence phosphorée** contre les punaises, les fourmis et leurs œufs. — Par **LARDET**, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, 16, à Lyon. (7016)

COPAHINE-MEGE

Ce médicament est le dernier adopté par l'Acad. de Med. sur le rapport de M. Guérin, mod. en chef de l'hôp. des Vénériens, ainsi les premiers méd. de Paris n'emploient-ils plus que lui. Son il agit en 4 jours les écoulements sans nuisance, coliques ni maux d'estomac. La boîte de 100 dragées ne coûte que 4 fr., c'est le traitement le moins cher. DÉPOT. JOZEAU, ph., r. Montmartre, 165, et dans les meilleures pharmacies. (4740)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, n. 33.

DÉPURATIF DU SANG.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE ET DE SÉNÉ,

POUR LA

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES.

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismes, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

PRIX : 5 FR. LE FLACON.

(3570)



Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée *chaud et froid*, et contre la coqueluche, se vend, à Lyon, chez **COURTOIS**, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n. 10, à Saint-Clair, près la Loterie ; à Vienne, Mouret fils, épiciers, rue Marchande ; à Saint-Etienne, Monestier, épiciers, rue Royale, n. 1 ; à Grenoble, Déchenaux, quincailliers, Grande-Rue. — L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons, mentionnées au prospectus : Châlon, Pelletier, quincaillier-coiffeur, place Saint-Pierre, maison Charpentier père, papetier, rue des Selliers ; à Mâcon, Roanne-Gerbé, confiseur. (3743)

HUMEURS BILE, GLAIRES, PITUITES, maladies qu'elles engendrent ; moyen de les combattre par la

TEINTURE GERMANIQUE

MODIFIÉE, préparée à la pharmacie STEINACHER, rue Dauphine, 58.

L'altération des humeurs est l'unique cause des maladies ; cette vérité, admise par les anciens médecins, et méconnue depuis 40 ans par les modernes, est mise hors de doute aujourd'hui. Indiquer un moyen d'expulser du corps ces humeurs viciées qui donnent naissance à toutes les maladies (voir la brochure, délivrée gratis), tel est le but que nous nous proposons d'atteindre par notre **TEINTURE PURGATIVE**. Cette préparation, à la fois **TONIQUE** et **PURGATIVE**, produit des effets à la dose d'une cuillerée à bouche ou deux au plus ; elle

est agréable, et purge sans coliques ni tranchées.

PRIX : 5 FR., 12 PURGATIONS.

Dépôts : à Lyon, chez M. VERNET, pharmacien, place des Terreaux ; à Tarare, chez M. MICHEL, pharmacien. (5964)

PATE PECTORALE AU SALEP,

DE MICHEL, PHARMACIEN À TARARE,

Contre les maladies de poitrine, RHUMES, GRIPPES, irritations de la gorge et de l'estomac.

Prix : 1 franc 25 centimes.

Dépôts. — A Florence (Italie), chez MM. Félix Michel et C^e, négociants, place du Grand-Duc (Canto-alle farine, n° 515) ; et à Lyon, chez MM. Derriard, rue du Bois, n° 47 ; Hutet, pharmacien, rue Port-Charlet ; Reverchon ph. à Vaise. (1405)